

Paris, le 20 mars 2019

1er Datathon CRE-Arafer : 14 projets présentés, trois lauréats récompensés par le jury et un prix spécial décerné

Du 15 au 17 mars s'est déroulé le premier datathon organisé par la CRE et l'Arafer sur le thème « Énergie et mobilité : inventez, libérez, changez les usages de demain ». L'objectif pour les participants de ce concours d'innovation était de développer et de présenter, en quarante-huit heures, un projet innovant répondant, grâce à l'analyse des données mises à leur disposition, aux problématiques soumises par les deux autorités de régulation.

Les candidats présentaient des compétences dans des domaines variés et complémentaires (expertise en analyse de données, programmation informatique, compétences commerciales, etc.). Ils se sont retrouvés dès le vendredi soir pour convaincre les autres participants du potentiel de leur projet, constituer leurs équipes multidisciplinaires et commencer à travailler. Au total, ce sont 14 groupes qui ont, tout au long du week-end, affiné les fondements de leur projet et développé le prototype associé (ébauche d'application mobile, site internet, etc.).

La restitution a eu lieu dimanche après-midi devant le jury composé de Cédric Villani (député de l'Essonne, 1^{er} vice-président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques et président du jury), Axelle Lemaire (ancienne députée et secrétaire d'État chargée du numérique et de l'innovation, actuellement associée au cabinet Roland Berger), Catherine Edwige (commissaire à la CRE) et Anne Yvrande-Billon (vice-présidente de l'Arafer). Le jury a notamment décerné trois prix :

1^{er} prix : le projet *Balize*

Cette application pour smartphone propose aux propriétaires de véhicules électriques un parcours optimisé sur des trajets longue distance en fonction de la disponibilité des points de recharge mais aussi des attentes spécifiques et personnalisées des conducteurs. Des suggestions additionnelles de points de parcours sont ainsi basées sur les centres d'intérêts définis par l'utilisateur ou proposées par des annonceurs (lieux de patrimoine, restaurants, etc.) et situées à proximité du trajet défini.

2^e prix : le projet *MeteoRail*

Cet outil pourra aider les utilisateurs de transport ferroviaire à mieux anticiper les perturbations qui pourraient affecter leur trajet. Pour cela, il analyse, grâce à des technologies d'intelligence artificielle, les perturbations qui ont déjà eu lieu sur les parcours ferroviaires des usagers. L'outil met ensuite en lien ces perturbations passées et des facteurs de risque (météo notamment) pour fournir aux utilisateurs un indice de fiabilité sur leur trajet futur. Cet outil apporte ainsi un éclairage nouveau et très recherché par les usagers du transport ferroviaire dans l'optimisation de leurs déplacements multimodaux.

3^e prix : le projet *Patataz*

Cette plateforme pourra récompenser de façon ludique les consommateurs à chaque fois qu'ils réalisent des économies d'énergie ou déplacent dans le temps leur utilisation d'appareils énergivores à la demande de leur fournisseur. L'outil étant communautaire, il incite les utilisateurs à réaliser autant d'actions que possible afin d'améliorer leur classement mais aussi de bénéficier de récompenses potentielles associées (grâce à des partenariats de l'application).

En plus de ces trois projets, deux autres projets ont retenu l'attention du jury et se sont vu attribuer le prix spécial du jury.

La CRE et l'Arafer se félicitent du succès de ce datathon et des résultats obtenus.

[Cliquez ici pour voir le résumé vidéo du week-end](#)

A propos de l'Arafer

Depuis 2010, le secteur ferroviaire français est doté d'une autorité indépendante qui accompagne son ouverture progressive à la concurrence : l'Autorité de régulation des activités ferroviaires (Araf). La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015 élargit les compétences du régulateur aux activités routières : transport par autocar et autoroutes.

Le 15 octobre 2015, l'Araf est devenue l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières : Arafer. Sa mission est de contribuer au bon fonctionnement du service public et des activités concurrentielles au bénéfice des clients du transport ferroviaire et routier.

Ses avis et décisions sont adoptés par un collège composé de sept membres indépendants choisis pour leurs compétences en matière de transport ferroviaire, routier, dans le domaine juridique ou économique ou pour leur expertise des sujets de concurrence. Il est présidé depuis août 2016 par Bernard Roman.